



Arbres-en-Beauce
La petite Malmusse
45 310 Gémigny
Site: arbres-en-beauce.org
Contact : Hugues Sicard (06 84 27 16 65)

Yvan BOZEC
Directeur
PETR Pays Loire Beauce
2, rue du Général Lucas
45130 SAINT-AY

Gémigny, le 23 novembre 2022

Monsieur le Directeur,

Je vous écris au nom de l'association Arbres-en-Beauce (<https://arbres-en-beauce.org>) suite à la session d'information sur le SCOTT organisée par le PETR Pays Loire Beauce à Cercottes, le 1er juin 2022. Comme vous nous l'y aviez encouragé, et malgré un retard certain, nous vous envoyons nos commentaires et réflexions.

Nous souhaitons en premier lieu vous remercier pour cette session d'échange qui a été particulièrement intéressante, et pour l'occasion donnée aux habitants et à la société civile de contribuer aux projets d'aménagements du territoire.

Notre association considère que les arbres constituent un élément clef de l'aménagement durable de notre territoire, et beaucoup d'actions envisageables en faveur des arbres recoupent les 5 axes du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD):

- PADD 1 : Pour un territoire connecté et porteur de dynamiques de développement
- PADD 2 : Structurer et maîtriser le développement du territoire
- PADD 3 : Encourager les filières d'excellence et renforcer l'économie de proximité
- PADD 4 : Affirmer une identité touristique complémentaire entre la Beauce, le Val de Loire UNESCO et la Sologne
- PADD 5 : Accompagner le développement urbain pour préserver les richesses agricoles et naturelles

Arbres et trames verte / bleue (PADD 2, 4 et 5)

Les arbres constituent des éléments indispensables pour consolider ou reconstruire les **trames verte et bleue** sur le Pays de Loire Beauce.

C'est évident pour la trame verte, et l'association encourage tout ce qui peut être fait pour renforcer les interconnexions naturelles **entre la forêt d'Orléans, le bois du Buisson et la**

forêt de Marchenoir, ainsi qu'**entre la forêt de Marchenoir et la Sologne** par la consolidation des massifs existants, le maintien / l'implantation de bosquets intermédiaires, et le maintien / l'implantation des arbres isolés qui constituent autant de gîtes d'étapes pour la faune, et bien sûr des haies. Certains aménagements constituent des barrières infranchissables pour la faune (et pour toute circulation humaine douce d'ailleurs), et des efforts devraient être entrepris à court, moyen et long terme pour la mise en place de corridors écologiques de franchissement de l'A10 (entre Artenay et Orléans, et entre Orléans et Meung-sur-Loire), de la nationale 20 et des voies de chemin de fer. Le dessous des voies du train magnétique pourraient être végétalisés et tout comme les voies de chemins de fer abandonnées autour de Patay qui permettraient à une ville très peu lotie en espaces verts de se "désenclaver" écologiquement parlant. Des collaborations seraient sans doute possibles avec la fédération et les associations locales de chasse.

Le SCOTT pourrait aussi favoriser les cultures alternatives arborées dans l'axe de ces trames, comme les trufficultures (déjà plus de 40 ha plantés, c'est considérable...) ou les vergers, soutenant du même coup les filières d'excellence.

Les arbres sont aussi un élément clef pour protéger et renforcer la trame bleue. Leur maintien ou leur implantation **autour des cours d'eau** est un élément fondamental de leur protection et de la qualité des eaux. Ils filtrent les boues et les polluants en cas de fortes précipitations et réduisent les risques de crue par leur capacité de rétention d'eau. Des actions spécifiques de plantation d'arbres autour des résurgences de la nappe de Beauce (dont les Mauves et la Conie) seraient très bénéfiques, tout comme le maintien ou l'implantation d'arbres près des lieux d'infiltration de l'eau dans la nappe (gouffres). Une attention particulière pourrait aussi être portée près des lieux de captage de l'eau potable, les arbres (et les forêts) contribuant fortement à la qualité de l'eau des nappes sous-jacentes. Si ce n'est pas déjà le cas, une sensibilisation des syndicats des eaux du Pays de Loire-Beauce pourrait être entreprise afin qu'ils prennent en compte cet aspect dans leur gestion des territoires alimentant les ressources hydriques et qu'ils favorisent ainsi en amont une meilleure qualité de l'eau. Le projet ValMares a été exemplaire pour le maintien des mares et nous espérons que d'autres initiatives pourront être prises en la matière. Des mares continuent d'être supprimées volontairement, ou laissées à l'abandon ce qui les voue à disparaître. Des actions de sensibilisations devraient être entreprises pour freiner la disparition des mares.

Nous suggérons également qu'une attention particulière soit apportée à la question du drainage versus la permanence ou la recréation de zones humides de surface. Le **drainage systématique** des terres agricoles et urbaines facilite l'exploitation humaine des espaces mais il a été tellement généralisé qu'il expose les populations à des risques d'inondation accrue, qu'il assèche durablement les sols (avec un recours accru à l'irrigation) et qu'il limite considérablement les capacités du sol à stocker du carbone. Les infiltrations directes dans la nappe phréatique (via des carrières, puits, puisards ou gouffres) devraient être plus systématiquement contrôlées, voire supprimées au profit de la recréation de zones humides de surface, avec des arbres autour qui font tampon. Le territoire connaissait des zones tourbeuses ("la détourbe") qu'il faudrait réhabiliter.

Arbres et circulation douce (PADD 1, 2, 3, 4 et 5 !)

Les êtres humains ont eux aussi besoin de pouvoir **circuler sereinement sur le territoire** qu'il s'agisse de mobilité professionnelle, d'approvisionnement ou récréative.

Le Pays de Loire Beauce est devenu une plateforme logistique considérable et une terre d'exploitation agricole industrielle. C'est ce qui constitue sans nul doute son attractivité économique, et il est bien normal que la communauté ait facilité cette mutation et contribue toujours à son développement futur.

Mais les espaces de circulation n'ayant pas été élargis, cette mutation s'est faite au profit de la circulation d'engins lourds et au détriment de tous les modes de circulation alternatifs (pédestre, cyclable, etc.). Les routes départementales sont très dangereuses pour les cyclistes et les bas-côtés ne permettent pas une circulation pédestre paisible. Les chemins vicinaux de part et d'autre des communes rurales sont bien souvent impraticables par une terre laissée à nue et des braies de tracteur en toute saison, quand ces espaces publics ne sont pas privatisés de fait et cultivés. Comment se promener avec ses parents, ses enfants ou ses animaux de compagnie dans ces conditions ? Comment circuler en vélo, même à 1 km, pour rejoindre les transports en commun en toute sécurité ? Comment faire ses courses sans prendre la voiture et consommer localement ? Ces nécessités devraient être prises en compte sérieusement, au même titre que le développement industriel du territoire.

Un plan ambitieux d'élargissement des voies de circulation devrait être élaboré au niveau du territoire pour permettre de ménager des espaces de circulation douce, avec la plantation de haies ou d'arbres alignés pour protéger du vent et constituer autant de trames vertes. Ces aménagements pourraient être financés par des taxes spécifiques sur les activités économiques qui bénéficient des infrastructures existantes.

Tout comme certaines voies sont interdites aux cyclistes et aux piétons (ou impraticables), certain chemins vicinaux pourraient être réservés à la circulation douce, qu'il s'agisse de voies cyclables ou de sentiers, et en partie végétalisés.

La tâche étant considérable, une priorité pourrait être donnée aux réseaux déjà identifiés qu'il s'agisse de la route du blé en Beauce, les itinéraires de grande randonnée ou les routes et chemins desservant des éléments du patrimoine culturel (dolmens, menhirs, calvaires, moulins, pigeonniers, etc.) ou naturel (arbres isolés, mares, etc.).

Arbres et filière bois (PADD 1, 2 et 3)

Source de bien-être pour les hommes et pour les animaux, les arbres constituent aussi une ressource précieuse de proximité qu'il s'agisse de bois d'œuvre ou d'énergie qui n'est pas assez valorisée.

Alors que les constructions en bois se multiplient, elles utilisent très majoritairement du bois de résineux qui résulte de monocultures non pérennes, faibles en biodiversité et de régions très éloignées. Le SCOTT (ou le PETR) pourraient étudier les politiques permettant un

emploi local des bois de feuillus du pays, plutôt que les grumes ne partent à l'export (et la valeur ajoutée avec), et soutenir les collaborations entre les propriétaires forestiers, les scieurs locaux et les professionnels du bâtiments (charpentiers, menuisiers), tout en veillant à ce que les forêts soient gérées durablement, en évitant de nouvelles suppressions de forêts dans un espace qui en manque déjà cruellement et en favorisant la conduite des forêts en futaies irrégulières.

Les arbres sont aussi une source d'énergie potentielle de proximité, particulièrement d'actualité avec les problèmes énergétiques actuels. Notre association est en faveur de politiques qui pourraient permettre une production locale de plaquettes qui permettrait par exemple de rentabiliser l'implantation de nouvelles haies et de soutenir un mode de chauffage durable, ainsi que l'exploitation locale de bois de chauffage. En revanche, notre association émet les plus grandes réserves quant à l'utilisation du bois issu de forêt pour alimenter les chaufferies industrielles.

D'une manière générale, notre association soutient l'exploitation des forêts sous forme de futaies irrégulières qui maximisent la production de biomasse tout en maintenant une biodiversité maximale, et une utilisation du bois au maximum sous forme de bois d'oeuvre (plus grande valeur ajoutée et stockage à long terme du carbone) plutôt que sous forme de bois énergie, ce que permet notamment la charpente traditionnelle.

Comme le rappelle régulièrement les médias, **les arbres et la forêt** constituent une **clef capitale** dans la lutte **contre le réchauffement climatique, l'assèchement des sols et la perte de biodiversité**. Notre région porte une responsabilité particulière : le couvert forestier est très en dessous de la moyenne nationale et les précipitations diminuent dans ces grandes plaines céréalières du fait du manque de couverture végétale permanente. Il est indispensable de favoriser le maintien de l'existant et primordial de mettre en place une politique locale volontariste en faveur des arbres, avec des objectifs chiffrés d'augmentation :

- du nombre d'arbres isolés ;
- du kilométrage de routes et chemins bordés d'arbres ;
- de la surface boisée.

Notre association va poursuivre ses efforts en faveur des arbres dans notre région et reste à la disposition du PETR et des collectivités locales pour contribuer aux réflexions sur l'aménagement du territoire.

Bien cordialement,

Hugues Sicard

Président d'Arbres-en-Beauce